

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n° 69/5.3/4-07/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	26

Date de la convocation : 26-06-2018
Date de l'affichage : 27-06-2018

OBJET :

**COMITE DES FETES DE LA VILLE AUX
10 PORTES
DESIGNATION DES DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRULLET à P. MAUMEJEAN
F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

Il est rappelé au Conseil Municipal que les statuts du comité des fêtes de la ville aux 10 portes précise en son article 5 c que l'association se compose, outre les membres actifs et membres d'honneur:

De membres de droit :

Un ou deux élus du conseil municipal d'Aigues-Mortes, désigné (s) par ce dernier, et ce pour la durée du mandat du conseil municipal

Aussi est-il proposé au conseil municipal

- D'annuler sa délibération du 6 juillet 2016
- De désigner son ou ses représentants au sein de l'association sus-désignée :
 - Est ou sont proposé(es) : Maguelone CHAREYRE et Alain BAILLIEU

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

